



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Commune d'ALBIAS

Séance du 31 mai 2021

N° 2021-39

Le trente un mai deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle St Georges, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 18

Votants : 19

Excusés : 5

Procurations : 1

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Jean-Nicolas BRUZARD, Thierry KAUFFER, Jessica LAFOND, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes et M. Amandine DORIZON, Michel FOSSIER, Chantal GARCIA, Frédéric SEVOZ

Pouvoirs : Julie CARCUAC donne pouvoir à Mme Jessica LAFOND

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 32

Participation de la commune aux frais de transport scolaire

Madame le Maire informe l'assemblée que chaque année la Commune prend en charge la moitié de la participation financière des familles aux frais des transports scolaires de leurs enfants.

L'Assemblée Départementale a décidé de reconduire pour l'année scolaire 2021/2022 les forfaits de la participation des familles aux frais de transport soit :

- 90 € pour les demi-pensionnaires
- 46 € pour les internes.

Madame le Maire propose que la Commune renouvelle sa participation à hauteur de 50% de ces forfaits à savoir pour l'année 2021/2022, 46 € par élève demi-pensionnaire, et 23 € par élève :

- Pour les apprentis scolarisés en Tarn et Garonne
- Pour les étudiants scolarisés en Tarn et Garonne
- Pour les élèves inscrits l'établissement privé le plus proche en provenance d'une commune située en dehors du secteur de recrutement de l'établissement public de référence sans que cela ne soit justifié par une mesure dérogatoire également accepté dans le secteur public et dont la situation est inchangée.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus
- D'INSCRIRE les crédits correspondants, visés ci-dessus, au budget primitif lors de son adoption,
- De CHARGER Madame le Maire de signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Albias le 31 mai 2021

Madame le Maire d'ALBIAS

Véronique MAGNANI

Certifié exécutoire,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis en Préfecture le

Publié le